



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à

**la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Montpezat d'Agenais**

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Montpezat d'Agenais **du 9 avril inclus au 10 mai 2019 à 18 heures.**

Elle porte sur :

-la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Montpezat d'Agenais

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Montpezat d'Agenais, pendant **31 jours, du 9 avril inclus au 10 mai 2019 à 18 heures**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Montpezat d'Agenais  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
47360 Montpezat d'Agenais

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Jean KLOOS, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :  
A la mairie de Montpezat d'Agenais :

- **le mercredi 10 avril 2019 de 15 h à 18 h**
- **vendredi 19 avril 2019 de 14 h à 17 h**
- **le mercredi 24 avril 2019 de 14 h à 17 h**
- **le vendredi 10 mai 2019 de 15 h à 18 h**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Montpezat d'Agenais ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté de la préfète de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : SARL Énergie Développement, 20 rue Didier Daurat, 81600 Gaillac ou, par téléphone, auprès de M. Benjamin Généré au 05 63 34 20 42

Agen, le 11/03/19

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

613

Hélène GIRARDOT